



Recherche en bref

Prévalence et profil des délinquants violents ayant recours à la violence réactionnelle et instrumentale

Au SCC, les délinquants violents ayant recours à la violence réactionnelle et ceux ayant recours à la violence instrumentale présentent des antécédents criminels, des risques et des besoins différents.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Des études antérieures ont distingué deux groupes de délinquants violents : ceux qui ont recours à la violence réactionnelle (DVR) et ceux qui ont recours à la violence instrumentale (DVI). La première forme est déclenchée par une provocation perçue et la deuxième est centrée sur un but précis (Cornell, 1996). La présente étude a analysé la prévalence et le profil des DVR et des DVI en se fondant sur un échantillon de délinquants violents purgeant une peine de ressort fédéral.

Ce que nous avons fait

Nous avons examiné les antécédents criminels de 401 délinquants (hommes) violents et nous les avons classifiés DVR ou DVI en nous fondant sur des critères comme le degré de planification ou les motifs de l'infraction¹. Nous avons ensuite comparé les DVR et les DVI en tenant compte de variables liées aux infractions et aux risques.

Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, 62 % des délinquants de l'échantillon ont été classifiés principalement DVI et 37 % DVR. Concernant leurs antécédents criminels, les DVR étaient plus nombreux à purger une peine pour des infractions liées à des voies de fait ou à un homicide que les DVI, qui étaient plus susceptibles de purger une peine pour des infractions liées à des vols qualifiés. Nous n'avons pas observé de différence entre les deux groupes concernant les condamnations antérieures (à l'adolescence ou à l'âge adulte) pour des infractions avec violence; les DVR étaient toutefois plus susceptibles d'avoir déjà été condamnés pour des infractions de violence familiale (32 % par rapport à 14 %).

Par ailleurs, comparativement aux DVI, les DVR étaient plus susceptibles d'avoir commis un *homicide* (13 % par rapport à 27 %) ou d'avoir causé un *dommage grave* (10 % par rapport à 16 %) ou une *blessure grave* (9 % par rapport à 18 %) à leurs victimes. En comparaison, les DVI étaient plus susceptibles (35 % par rapport à 8 %) d'avoir *menacé une victime à l'aide d'une arme*. Les DVI étaient beaucoup plus susceptibles que les DVR d'avoir commis l'infraction avec violence à l'origine de leur peine contre un étranger (77 % par rapport à 35 %). Les victimes des DVR avaient plus tendance à être une connaissance (25 % par rapport à 12 %), une personne ayant un rapport précis avec le délinquant (22 % par rapport à 10 %),

ou une personne ayant une relation amoureuse ou un lien familial avec le délinquant (10 % par rapport à 1 %).

Nous avons également observé des différences entre les deux groupes concernant leurs besoins liés à leurs facteurs de risque dynamiques. Les évaluations ont démontré que les DVR étaient plus nombreux que les DVI à avoir des besoins manifestes dans le domaine de la *vie personnelle et affective* (89 % par rapport à 77%). Ils étaient par exemple plus susceptibles d'*avoir de la difficulté à résoudre des problèmes interpersonnels*, à *être agressifs* et à *avoir une faible tolérance aux frustrations*. Les DVI étaient, pour leur part, plus susceptibles de mal *gérer leur temps* et de *rechercher les sensations fortes*. Ils avaient des besoins manifestes dans le domaine des *fréquentations* (49 % par rapport à 35 % chez les DVR). Fait à noter, le domaine du *comportement dans la collectivité* était un atout pour une plus grande proportion de DVR que de DVI (54 % par rapport à 39 %). Enfin, nous avons évalué un sous-ensemble de l'échantillon au moyen de l'*Échelle d'évaluation du risque de violence (EERV; Wong et Gordon, 2006)*². Même si les deux groupes ont obtenu une note correspondant à un risque élevé (notes > 50) avant et après les programmes, les DVI avaient un niveau de risque plus élevé que les DVR.

Ce que cela signifie

Malgré les difficultés observées dans la documentation concernant la distinction entre les DVI et les DVR, l'étude a permis de faire ressortir des profils différents entre les deux groupes concernant le type d'infractions violentes, la gravité des actes de violence, les liens avec la victime, le niveau de risque et les besoins liés aux facteurs criminogènes. De prochaines études pourraient examiner les résultats au chapitre des programmes et de la mise en liberté pour comprendre les effets plus larges des différences entre les deux groupes.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel ou par téléphone au 613-995-3975.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Dena Derkzen

¹ La classification a été faite à l'aide de l'échelle de mesure de l'agressivité (Vitacco et autres, 2006). Environ 1,5 % ($n = 6$) des délinquants n'ont pas pu être classifiés, faute de renseignements suffisants pour catégoriser leur infraction.

² Instrument d'évaluation du risque conçu au départ pour évaluer les changements après un traitement. L'échelle est composée de six prédicteurs statiques et de 20 prédicteurs dynamiques validés des points de vue théorique et empirique comme prédicteurs de la récidive avec violence.